



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **25 juin 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-cinq** du mois de **juin** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 19 juin 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Patrick BONDEUX**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric - M. Patrick PONSONNAILLE – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Christine GUIBLIN - M. Raymond VANDARD - Mme Marie-Christine COUSIN – M. MURAT Sébastien – Mme Béatrice LAMOUREUX - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Pascal KNOPP - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET

Membres excusés : M. CASTILLE Eric - M. CHAUVEAU Benoit - Mme Anne-Marie COQUERY - M. Anthony GUIMARD - Mme Caroline FREGEAL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Sylvain COINTAT

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Eric DAGONNEAU en remplacement de M. Thierry BEAUVAIS

Membres ayant donné pouvoir : M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Xavier COLONEL à M. Yannis BONNET
M. Denis REBY à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Isabelle DENIS à Mme Frédérique FOURNO
Mme Agathe PERNOLLET à M. Sébastien MURAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Eric DELLAMAGGIORE à Mme Béatrice LAMOUREUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme TIXIER-MAUDRY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Office de Tourisme Bourgogne Cœur De Loire - Approbation du Budget Primitif 2026, du Compte Administratif 2025, et du Compte de gestion 2025

Mme Nathalie LIEBARD et M. Pascal KNOPP ne prennent pas part au vote.

Par délibération en date du 27 juin 2017, dans le cadre de sa compétence développement touristique, le Conseil Communautaire décidait de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'EPIC dénommé « Office de Tourisme - Bourgogne Cœur De Loire » doit voter son propre Budget Primitif.

L'article 7 des statuts de l'EPIC prévoit que :

« Le budget préparé par le Directeur est présenté par le Président au Comité de Direction qui en délibère avant la fin du mois de mars de chaque année.

La clôture des comptes de l'exercice écoulé (Compte administratif et Compte de gestion) est présentée par le Président au Comité de Direction qui en délibère.

Le budget, le compte administratif et le compte de gestion sont soumis, après délibération du comité de Direction, à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission optimisation des ressources et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget 2026, le Compte Administratif 2025 et le Compte de Gestion 2025 présenté et adopté par le Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme – Bourgogne Cœur De Loire », le 02 mars 2026.

Le budget, le compte administratif et le compte de gestion sont joints en annexe.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 43
Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Sandra TIXIER-MAUDRY,
secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 058-200067916-20260625-2026_25_06_08-DE

